



Programme de Formation

Bilan de Compétences

Les Objectifs du Bilan

D'après l'article L6313-4 du code du travail, le bilan de compétences a «*pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet d'évolution professionnelle et le cas échéant, un projet de formation* ».

Faire un bilan de compétences, c'est vous permettre notamment de :

- **Faire le point/Analyser** votre parcours professionnel et **Mieux connaître** votre personnalité au travail.
- **Identifier** vos compétences, vos capacités, vos centres d'intérêt, vos valeurs et vos sources de motivation au travail.
- **Clarifier** vos aspirations professionnelles et vos axes de priorité.
- **Élargir vos cibles professionnelles, repérer des pistes professionnelles et vérifier leur faisabilité** sur le marché du travail.
- **Élaborer votre projet professionnel**, prendre vos décisions et construire votre plan d'action.

Au début du bilan, nous définissons ensemble vos objectifs ainsi qu'un programme personnalisé pour votre bilan. Celui-ci pourra être ré-adapté, si besoin, en cours de bilan.

L'Organisation du Bilan

Nombre de RDV et durée des RDV :

- **6 à 7 entretiens individuels** en face à face, d'une durée de 2 à 3 heures, répartis comme suit : les premiers rdv toutes les semaines, puis les rdv suivants sont progressivement plus espacés, tous les 15 jours, jusqu'à 3 semaines au moment des enquêtes.

Cela **donne un rythme** à votre bilan et permet d'instaurer une dynamique facilitant la mise en place d'une réflexion régulière et approfondie ainsi que le maintien de votre concentration sur les objectifs du bilan.

L'espacement progressif des rdv, quant à lui, apporte la possibilité de prise de recul et de «décantation» des informations, facilitant une prise de décision plus fluide et de qualité.

- **Deux temps consacrés** aux démarches individuelles (recherches documentaires, enquêtes auprès de professionnels...).
- **Un temps de travail personnel** est également à prévoir entre chaque rdv (exercices, réflexion, recherches etc...). Je reste disponible pour répondre à vos questions entre chaque rendez-vous, par E-mail ou téléphone.

Le Déroulement et la Durée du Bilan

Le bilan comprend 16 heures d'entretien de face à face, réparties généralement sur une durée de 8 à 12 semaines, et deux temps consacrés aux démarches individuelles (estimés à environ 8 heures). Il se déroule comme suit :

1- Un premier rdv d'accueil et d'information (1h)

- Ce rdv a pour objectif :
 - De vous informer et de répondre à vos questions concernant la démarche du bilan de compétences, les méthodes et outils utilisés ;
 - De me présenter à vous (mes qualifications, mon expérience professionnelle etc) ;
 - De vous présenter le déroulement du bilan tel que je le propose.
- Il s'agit d'un entretien gratuit et sans engagement de votre part.

2- Un déroulement en trois phases :

- **La phase Initiale (environ 2h), qui comprend :**
 - L'analyse de vos besoins et de vos attentes ;
 - La définition d'objectifs de travail personnalisés ;
 - La prévision et l'ajustement du bilan en fonction de vos besoins exprimés (calendrier, contenu, supports et outils utilisés etc) ;
 - La confirmation de votre engagement dans la démarche.
- **La phase d'Investigation (environ 12h), qui comprend :**
 - L'exploration et l'analyse de votre parcours professionnel ;
 - L'identification de vos connaissances, compétences et capacités, ressources et potentiels ;
 - L'identification de vos sources de motivation au travail et de vos centres d'intérêts ;
 - L'élaboration d'hypothèses d'évolution, le ciblage de pistes professionnelles et la vérification de leur faisabilité ;

- Le repérage de vos points forts et de vos points de vigilance éventuels au regard des pistes envisagées.
- **La phase de Conclusion (environ 2h), qui comprend :**
 - La restitution des résultats issus de la phase d'investigation ;
 - L'identification et l'évaluation des facteurs susceptibles de favoriser ou de défavoriser la réalisation du projet.
 - La formalisation claire de votre projet en terme d'objectif professionnel et d'un plan d'action concret détaillant les étapes de la mise en œuvre du projet ;
 - La Co-Rédaction d'un document de synthèse et sa remise en main propre.
 - Votre évaluation écrite concernant votre bilan.
 - La détermination d'une date de rendez-vous à 6 mois.

Note : le document de synthèse qui vous est remis vous appartient exclusivement et est strictement confidentiel.

3- Un dernier rdv de suivi (selon votre convenance, 1/2h par téléphone ou 1h en face à face).

- Il s'agit d'un entretien permettant :
 - D'évaluer les effets du bilan de compétences après plusieurs mois ;
 - De faire le point sur l'avancée de la mise en œuvre de vos projets et de votre plan d'action.
- Il se déroule environ 6 mois après la fin de votre bilan.

Les Modalités Pédagogiques

Notre pratique s'appuie sur la psychologie humaniste (approche rogerienne), la psychologie du travail et l'approche expérientielle (analyse de l'expérience de la personne). Elle repose sur 3 principes fondamentaux :

- L'écoute active.
- L'attitude bienveillante et l'intérêt centré sur l'autre.
- La croyance inconditionnelle dans les capacités de l'autre et dans ce qu'il est.

Elle prend également notamment en compte :

- L'adaptation du processus de bilan à vos besoins et attentes.
- Votre implication progressive en tant qu'acteur de votre bilan et de votre devenir.
- La validation du caractère réaliste et réalisable des projets.

L'échange avec une professionnelle de l'orientation expérimentée est privilégié dans la méthodologie que nous employons : c'est pourquoi nous consacrons une part importante du bilan aux entretiens de face à face.

Le rôle de cette professionnelle est notamment de :

- Vous écouter, reformuler, vous questionner.
- Vous aider à approfondir votre réflexion.
- Ouvrir le champs des possibles, élargir les pistes d'investigations.
- Favoriser votre prise de recul.
- Guider vos recherches et votre analyse des informations.
- Vous amener à évaluer les probabilités de réussite de votre projet, à mesurer les risques comme les bénéfices.

Vos démarches personnelles jouent également un rôle majeur. En tant qu'acteur de votre bilan, votre rôle consiste notamment à :

- Être présent aux dates et heures convenus pour la réalisation de votre bilan de compétences (ou nous informer de vos éventuels empêchements, au moins 48h avant le rdv).
- Réaliser les exercices et/ou démarches qui vous sont proposés entre chaque entretien ;
- Nous informer des éventuelles difficultés qui pourraient entraver la bonne réalisation de votre bilan de compétences ;
- Concernant les entretiens individuels : considérer qu'il s'agit d'un temps pour vous et en profiter !!!

C'est de l'alternance de ces temps d'échange avec la professionnelle et de vos temps de travaux individuels que découlera la progression de votre bilan.

Les Méthodes et Outils utilisés

En fonction de vos objectifs identifiés en bilan et afin de nous inscrire dans une démarche toujours plus personnalisée, certaines méthodes et outils cités ci-dessous pourront vous être proposés de façon privilégiée.

Phase initiale :

Méthodes et outils :

- Entretiens individuels de face à face.
- Document «vos objectifs et attentes» et *grille d'analyse de la situation et de co-construction des objectifs*, permettant d'explorer vos attentes et de définir vos objectifs personnalisés pour votre bilan.
- Élaboration d'un *calendrier et d'un programme prévisionnel personnalisé* et repérage des supports et outils les plus adaptés, en fonction notamment de vos besoins/attentes/contraintes et de vos objectifs personnalisés.
- Signature des documents obligatoires.

Phase d'investigation :

Méthodes et outils :

- Entretiens individuels de face à face.
- Exercices permettant l'analyse de votre parcours professionnel.
- Tests d'intérêt et/ou de personnalité.
- Grilles et tableaux d'auto-analyse des compétences, des capacités etc.
- Différents exercices ou questionnaires visant à l'identification de vos principales caractéristiques de personnalité (sources de motivation au travail, valeurs, centres d'intérêt, savoir-être etc).
- Documentation et liste de sites internet ressources pour vos recherches documentaires et/ou enquêtes auprès des professionnels : métiers/emploi/formation etc.
- Méthodologie de l'enquête métier et questionnaires type.
- Signature des documents obligatoires.

Phase de conclusion :**Méthodes et outils :**

- Entretiens individuels de face à face.
- Exercices d'aide à la décision.
- Document vous permettant de formaliser votre projet à l'écrit et de participer à la co-construction du document de synthèse.
- Remise du document de Synthèse.
- Signature des documents obligatoires.

Les Moyens mis à votre disposition

Des moyens matériels :

- Un bureau individuel dédié au bilan.
- Un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi matin (9h00-12h00).
- Une salle d'attente.
- Un espace documentation et un accès informatique situé dans le bureau (accessible sur demande et sur rdv).
- Des boissons (café, thé, tisanes, eau...) offertes pendant le rdv.
- Un accès Internet, téléphone, photocopieur...

Notre réseau professionnel :

Nous disposons d'un réseau de partenaires (organismes de formations, professionnels de secteurs d'activités diversifiés...) que nous pouvons solliciter à votre demande.

Des ressources documentaires :

Nous mettons à votre disposition une documentation et nous vous orientons sur des sites internet centrés sur les métiers, les secteurs d'activité, l'emploi en région PACA, l'offre de formation, la création d'entreprise, la VAE...

Les Modalités d'évaluation de votre Bilan

Nous vous proposons de **répondre à un questionnaire d'évaluation à l'issu de votre bilan**, ainsi que **6 mois après la fin de votre bilan**, pour en mesurer les impacts. Cela participe également à notre processus d'amélioration continue.

En outre, **un entretien de suivi** (face à face ou téléphonique, à votre convenance) est systématiquement programmé environ 6 mois après la fin de votre bilan.

Nous **restons disponible** pendant cette période (Rendez-vous, téléphone, e-mail) pour répondre à vos demandes et, le cas échéant, vous aider dans vos démarches.

Nos engagements déontologiques

Nous sommes soumis au **code de déontologie des psychologues**, qui fixe les règles de la profession, dont notamment la règle de confidentialité des entretiens, du secret professionnel et du respect de la personne humaine (dont l'absence de jugement et d'influence).

Nous sommes soumis également aux règles **de déontologie des professionnels du bilan de compétences** (article L6313-4 du code du travail) : à ce titre, nous avons créé et sommes signataire d'une **charte qualité interne** que nous nous engageons à respecter. Elle inclue, notamment, de la part du professionnel, le respect du consentement du bénéficiaire à s'engager dans la démarche de bilan et l'application des règles de neutralité et de confidentialité. Elle est disponible, ainsi que le règlement intérieur de notre centre de formation, sur notre site internet.

Tous les documents se rapportant au bilan (supports de travail, grilles d'analyse, résultats de tests ...) vous sont remis pendant ou à la fin de votre bilan.

Seul **un double de la synthèse peut être conservé par le centre**, avec votre accord écrit, dans un but de suivi du bilan et pendant une durée maximum de trois ans.

Les tarifs et les délais d'accès

Tarifs :

- **Financement entreprise, Opco** : 1950 euros TTC.
- **Particulier Salarié (CPF et C2P)** : 1750 euros TTC.
- **Demandeurs d'emploi** : 1750 euros TTC.
- **Autofinancement** : 1500 euros TTC (possibilité de régler en plusieurs fois sans frais).

Selon votre situation, le bilan peut être financé par votre Compte Personnel de Formation (CPF) ou votre Compte Professionnel de Prévention de la pénibilité (C2P) gérés par la Caisse des dépôts et consignations ou par votre entreprise, votre OPCO ou France Travail.

Nous restons à votre disposition pour vous aider à trouver le financement qui correspond le mieux à votre situation.

Délai d'accès au bilan :

En moyenne, le délai d'accès est de **15 jours à 1 mois**. Il peut varier selon les démarches administratives à réaliser en lien avec votre situation.

Notre Centre

Référent pédagogique et administratif : Ana Housse, Psychologue et Responsable du centre,
20 ans d'expérience dans l'accompagnement professionnel,
Formée à la méthodologie du bilan de compétences.

Coordonnées : Ana Housse Conseil,
298, Avenue du Club Hippique
13090 Aix en Provence
Tél : 06.51.58.69.04

Situation géographique :
Au sud d'Aix en Provence,
Facilités d'accès (A 3 minutes des sorties d'autoroute : *Pont de l'arc et Aix Centre – Marseille*),
Possibilités de stationnement à proximité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous le signaler afin que nous puissions envisager avec vous les modalités les plus adaptées pour la mise en œuvre de votre bilan.